

# Syndicat National des Praticiens Spécialistes de la Santé Publique (S.N.P.S.S.P.)

Enregistrement N°63 du 11/10/1993

Siège National « La Résidence Familiale » Hussein Dey Alger

Tel : 021 47 99 18 Fax : 021 77 14 78 Email: snpsspdz@yahoo.fr Site: www.snpssp.org

## **COMMUNIQUE**

Le Syndicat National des Praticiens Spécialistes de la Santé Publique a tenu son VIIème Congrès ordinaire les 10, 11 et 12 novembre à Alger.

Lors des travaux du Congrès, après l'adoption des bilans moral et financier présentés par le bureau sortant, il a été procédé à l'élection du président du syndicat. Le Congrès a renouvelé sa confiance au docteur YOUSFI MOHAMED en tant que président du syndicat.

Le Congrès a ensuite procédé à l'élection des membres du Conseil National. Le nombre des membres de cette instance délibérante a été augmenté à la faveur de l'élargissement de la structuration du syndicat à de nouvelles wilayas. Il a été ensuite procédé au renouvellement du Bureau Exécutif National dont la composante a également été élargie.

Le Congrès a également discuté et adopté des amendements aux statuts et au règlement intérieur du syndicat.

Après un large débat, qui a abordé, outre les questions organiques, plusieurs points, en particulier : les concours de gradation, la carte sanitaire, la prime d'intéressement, la discrimination dans l'imposition, le service civil, l'activité complémentaire, la sécurité sur les lieux de travail, la loi sanitaire, l'action intersyndicale, la formation médicale continue. A la fin de ses travaux, le Congrès a entériné les résolutions ci-après :

### **1ère Résolution :**

Le Congrès a enregistré avec satisfaction les avancées positives enregistrées ces dernières années sur la voie de la réhabilitation du praticien spécialiste de la santé publique, avancées traduites principalement par la mise en place effective de la progression de carrière à travers l'organisation des premiers concours de gradation, et demande à ce que les prochains concours soient organisés rapidement. Le Congrès note avec satisfaction également la mise en place de la Commission Consultative Nationale, la réintégration des praticiens spécialistes de la santé publique comme membres des différents comités d'experts du MSPRH et l'abrogation de certains arrêtés de transformation de services de santé publique.

### **2ème Résolution :**

Le Congrès a exprimé son vif mécontentement et dénonce les lenteurs incompréhensibles que connaît la prise en charge de plusieurs points en discussion depuis plusieurs années avec le ministère de la santé : la mise en conformité de la prime d'intéressement avec les trois grades de praticiens spécialistes, la mise fin à la discrimination en matière d'imposition, l'abrogation de ce qui reste des arrêtés de transformation des services de santé publique et enfin l'amendement du statut particulier dans sa globalité et particulièrement les articles qui bloquent l'organisation du concours de praticien spécialiste en chef. Le Congrès interpelle Monsieur le Ministre de la Santé pour intervenir auprès de toutes les instances concernées (particulièrement le Premier Ministère) pour débloquer ces dossiers qui pénalisent les praticiens spécialistes de la santé publique et les entravent dans leur carrière, en insistant sur l'urgence de son intervention auprès de la commission finances de l'APN pour ce qui concerne l'harmonisation des taux d'imposition à prendre en charge dans la Loi de finances 2018.

### **3ème Résolution :**

Le Congrès note avec satisfaction l'inscription du projet de loi sanitaire aux travaux de l'APN et demande aux élus du peuple d'amender l'article relatif au service civil en instaurant des mesures incitatives

retenues à l'unanimité lors des assises nationales sur la santé en juin 2014 et interpelle Monsieur le Ministre de la Santé et Monsieur le Premier Ministre pour la mise en œuvre rapide de ces mesures incitatives, seul moyen de régler le problème de la couverture spécialisée de tout le pays et permettant d'aboutir à terme à l'abrogation du service civil (mesure anticonstitutionnelle et fausse solution).

#### **4ème Résolution :**

Le Congrès interpelle également Monsieur le Ministre de la Santé pour la demande de dégager auprès du Gouvernement un quota national de logements de fonction et pour faciliter l'accès des praticiens spécialistes aux autres formules de logement.

#### **5ème Résolution :**

Le Congrès s'est félicité de la consécration des Journées Médicochirurgicales du SNPSSP comme une tradition au niveau régional et national et comme activité à part entière du syndicat. Il encourage le renforcement et le développement de ces manifestations et autres actions de formation dans le domaine scientifique et syndical.

#### **6ème Résolution :**

Le Congrès a réaffirmé l'engagement du syndicat en faveur du travail intersyndical dans le cadre de la Coordination des Syndicats de la Santé, en vue d'aller vers une Fédération des syndicats du secteur.

#### **7ème Résolution :**

Le Congrès interpelle le Ministère de la santé pour améliorer les conditions de sécurité des professionnels de la santé dans l'exercice de leur fonction.

Par ailleurs, au vu de la judiciarisation croissante de la société et qui touche également au domaine de la santé, le Congrès appelle le Ministère de la Santé à assurer aux praticiens spécialistes de la santé publique faisant l'objet de poursuites dans le cadre de l'exercice de leur fonction l'assistance juridique effective de leur établissement employeur.

A côté de cela, le SNPSSP assure ses adhérents en pareille circonstance, comme il l'a toujours fait, de tout son soutien, y compris sur le plan judiciaire.

#### **8ème Résolution :**

Enfin, le Conseil National, élu lors du Congrès, a mandaté le Bureau Exécutif National pour le suivi et l'application des résolutions ci-dessus.

Le Congrès appelle les praticiens spécialistes de la santé publique à rester vigilants et mobilisés autour de leur syndicat jusqu'au recouvrement plein et entier de leurs droits.

P/ LE SNPSSP

Le Président

